

PROCES-VERBAL

SEANCE DU COMITE SYNDICAL

DU 25 JUN 2019 A 19H30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué par son Président le dix-huit juin 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain MAZAGOL 1^{er} Vice-Président.

COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE (GPS&O)

En substitution de huit communes au 1^{er} janvier 2016

ANDRESY - CARRIERES SOUS POISSY - CHANTELOUP LES VIGNES - MEDAN - ORGEVAL
POISSY - TRIEL SUR SEINE - VILLENES SUR SEINE

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. AUDEBERT Sylvain M. BERTAUX Jean-Jacques M. BOUTOILLE Jean-François M. BRENOT Jean-Luc - excusé Mme DEBAISIEUX-DENE Hélène M. DEGAND Pierre-François M. DEWASMES Eric M. DUPON André - excusé M. GOURVENEZ Jean-Yves - excusé Mme KAUFFMANN Karine M. LE BLOAS Aimé M. MAZAGOL Alain M. MONNIER Georges M. OLIVE Karl - excusé - pouvoir à M. MAZAGOL M. PONS Michel M. SANTINI Jean-Luc	Mme LE BIHAN Florence Mme GAMRAOUI-AMAR Kadja Mme DAUVERGNE Muriel M. ABDELBAHRI Youssef M. MAROTTE Jean-Pierre M. HARDOUIN Olivier Pas de suppléant désigné au 26 juin 2018 M. CHARNALLET Hervé M. GUILLARD Didier M. JOURDAINNE Jean-Michel M. DOUNIES Guy M. ANNE Jean-Claude Mme GRAPPE Claude M. ROGER Eric M. CHARLES Jean-Michel Mme AZZOUZ Myriam

COMMUNES

AIGREMONT :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. JULIEN Rémy - excusé M. UDRON Jean	Mme SIMON Caroline M. ROSALES Alfred

CHAMBOURCY :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. ALZINA François M. FERRU Bernard	Mme DOUCET Caroline M. RIVET Jacques

MAURECOURT :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. COQUELET Robert M. WOTIN Daniel	M. LEBRUN Serge M. DRECOURT Joël

11 titulaires et 1 suppléant étaient présents en séance.

Monsieur Karl OLIVE, Président excusé, a donné pouvoir à Monsieur MAZAGOL, 1^{er} Vice-Président.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Hélène DEBAISIEUX-DENE.

Les membres présents forment la majorité des membres du Comité Syndical en exercice, lesquels sont au nombre de 22.

- :- :- :- :-

Intervention de Monsieur Alain MAZAGOL, 1^{er} Vice-Président :

« Mes chers collègues,

En premier lieu, je vous prie d'accepter les excuses de notre Président, Monsieur Karl OLIVE, qui ne peut être présent ce soir.

Je vous souhaite la bienvenue pour cette troisième réunion du Comité syndical de l'exercice 2019.

Je vais tout d'abord procéder à l'appel nominal.

COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE (GPS&O)

En substitution de huit communes au 1^{er} janvier 2016

ANDRESY - CARRIERES SOUS POISSY - CHANTELOUP LES VIGNES - MEDAN - ORGEVAL
POISSY - TRIEL SUR SEINE - VILLENES SUR SEINE

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. AUDEBERT Sylvain M. BERTAUX Jean-Jacques M. BOUTOILLE Jean-François M. BRENOT Jean-Luc Mme DEBAISIEUX-DENE Hélène M. DEGAND Pierre-François M. DEWASMES Eric M. DUPON André M. GOURVENEZ Jean-Yves Mme KAUFFMANN Karine M. LE BLOAS Aimé M. MAZAGOL Alain M. MONNIER Georges M. OLIVE Karl Président M. PONS Michel M. SANTINI Jean-Luc	Mme LE BIHAN Florence Mme GAMRAOUI-AMAR Kadija Mme DAUVERGNE Muriel M. ABDELBAHRI Youssef M. MAROTTE Jean-Pierre M. HARDOUIN Olivier Pas de suppléant désigné au 26 juin 2018 M. CHARNALLET Hervé M. GUILLARD Didier M. JOURDAINNE Jean-Michel M. DOUNIES Guy M. ANNE Jean-Claude Mme GRAPPE Claude M. ROGER Eric M. CHARLES Jean-Michel Mme AZZOZ Myriam

COMMUNES

AIGREMONT :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. JULIEN Rémy M. UDRON Jean	Mme SIMON Caroline M. ROSALES Alfred

CHAMBOURCY :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. ALZINA François M. FERRU Bernard	Mme DOUCET Caroline M. RIVET Jacques

MAURECOURT :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. COQUELET Robert M. WOTIN Daniel	M. LEBRUN Serge M. DRECOURT Joël

Pour les membres associés

Mme Janine de la VAUZELLE ».

« Les conditions de quorum étant atteintes, je déclare la séance ouverte.

Le Comité doit désigner un secrétaire de séance.

Madame DEBAISIEUX-DENE est désignée ; fonction acceptée par cette dernière.

Je vous demande d'approuver le procès-verbal de la séance du 28 mars 2019.

Avez-vous des remarques à formuler ?

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Il n'y a pas eu de décision prise par le Président sur la période.

Vous avez reçu l'ordre du jour et je vais procéder à l'examen des quatre délibérations :

Délibération 1 : Devenir du Syndicat - Position de principe :

Intervention de Monsieur Alain MAZAGOL, 1^{er} Vice-Président :

« Je vous propose de faire un point d'étape sur le devenir du syndicat :

Vous avez reçu une note explicative qui reprend les dispositions de la loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux intercommunalités, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Comme vous le savez et nous l'avons vu sur notre territoire, la réforme de la carte intercommunale suppose une évolution juridique, voire une suppression de nombreux syndicats intercommunaux.

Pour notre syndicat, nous avons connu une première phase au 1^{er} janvier 2016, avec la création de la Communauté urbaine « Grand Paris Seine & Oise ».

La Communauté urbaine ayant l'assainissement en compétence obligatoire, s'est substituée aux huit communes de son territoire qui siégeaient auparavant au Syndicat. Il s'agit des communes d'Andrésy, de Carrières-sous-Poissy, de Médan, d'Orgeval, de Chanteloup-les-Vignes, de Triel-sur-Seine, de Villennes-sur-Seine et de Poissy.

Les conséquences de cette évolution de périmètre se sont traduites par :

- l'entrée de la Communauté urbaine « Grand Paris Seine & Oise » au syndicat,
- le nouveau statut de syndicat mixte fermé,
- la révision des statuts,
- le passage de 11 à 4 membres : 1 CU et 3 communes.

Au 1^{er} janvier 2020, nous entrerons dans la deuxième phase qui entraînera l'obligation pour les Communautés d'agglomération « Saint-Germain - Boucles de la Seine » et « Cergy-Pontoise » de prendre la compétence.

La loi rétablit le principe de la représentation-substitution « intégrale » pour les compétences eau et assainissement. Les deux communautés d'agglomération se substitueraient de fait au 1^{er} janvier 2020 au lieu et place de leur(s) commune(s).

Les conséquences pour le Syndicat de la phase 2 au 1^{er} janvier 2020 seront :

- l'entrée de la Communauté d'agglomération de « Saint-Germain - Boucles de la Seine » au lieu et place des communes d'Aigremont et de Chambourcy et de la Communauté d'agglomération de « Cergy-Pontoise » au lieu et place de Maurecourt,
- le statut de syndicat mixte fermé maintenu,
- la révision des statuts pour acter de l'entrée des deux CA,
- le passage de 4 à 3 membres : 1 CU et 2 CA.

La question est ensuite de savoir si le syndicat pourra se maintenir ou pas.

Pour la survivance d'un syndicat, la loi a supprimé la condition du seuil de trois EPCI à fiscalité propre qui est ramené à deux, sous conditions.

Pour ce qui nous concerne, la prise de compétence par les deux EPCI auxquels sont rattachées les trois communes, pourrait entraîner la dissolution du Syndicat selon les orientations qui seront arrêtées par la suite par les trois communautés.

En effet, une possibilité de se retirer avant le 1^{er} janvier suivant la prise de compétence est acquise pour les communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles, sur acceptation du Préfet et après avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

La demande de retrait entraînera la dissolution du syndicat. En effet, la configuration de deux EPCI dont l'une est une communauté urbaine n'étant pas prévue par les textes.

Par ailleurs, la Communauté urbaine peut se retirer dans le cadre d'une demande de retrait de droit commun. Même si la configuration de deux EPCI de type communauté d'agglomération est prévue par les textes, la question de la pertinence de gérer la compétence sur un périmètre restreint et discontinu se posera.

Pour faire simple, le Syndicat ne serait maintenu que si les trois EPCI continuaient de siéger.

Si l'un d'entre eux se retire, le Syndicat s'oriente vers une dissolution, qui, au plus tôt, interviendrait au 1^{er} janvier 2021, avec une période donnée au syndicat pour la clôture qui pourrait être de six mois.

Dans un souci d'anticipation, je vous propose de prendre une position de principe pour assurer la transition et la continuité du service public dans un premier temps, et de préparer les échéances à venir dans un second temps.

Notre position, si vous en êtes d'accord, consiste à assurer la continuité du syndicat sur l'année 2020 et de préparer tranquillement la dissolution pour 2021.

Je vous propose également de notifier cette délibération aux trois communautés afin qu'elles nous fassent connaître leur position dans les meilleurs délais ».

Se pose la question du devenir de la maison de l'eau en cas de dissolution.

Madame THIBERVILLE indique « qu'une dissolution se prépare avec les actifs, les passifs ainsi que tout le patrimoine.

Le syndicat est propriétaire du site de Carrières sous Poissy et il y aura la liquidation de tout ce bâti. En général, c'est territorialisé, c'est-à-dire que le bâtiment reste sur le territoire de la communauté qui est présente sur le site.

Cela se règle par un protocole financier. Il s'agit d'une convention qui doit être approuvée par les trois communautés : Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, Boucle de Seine et Cergy Pontoise qui vont se mettre d'accord sur un protocole de répartition des actifs et les passifs. Pour les membres du personnel, ces derniers sont transférés de fait dans les conditions qui étaient les leurs, avec leurs régimes indemnitaires et acquis sociaux. Ils auront un choix à faire en fonction des propositions qui leur seront faites, puisqu'ils peuvent se tourner vers les trois communautés.

En ce qui concerne les bâtis, les biens meubles etc..., il s'agit d'une convention et il va falloir se mettre d'accord, car on pourrait imaginer qu'une communauté décide que la maison de l'eau revient à la Communauté Urbaine et poser la question de savoir si les autres Communautés auraient une contrepartie financière ou un droit de venir gratuitement à la maison de l'eau. Toutes les négociations peuvent être envisagées.

Le protocole sera donc obligatoirement travaillé avec les trois Communautés et le Syndicat car celui-ci reste vivant tant que le protocole financier n'aura pas été acté.

Il y aura ensuite le choix d'une clef de répartition en général au nombre d'habitants ce qui est le plus simple, pour la trésorerie, pour les emprunts. Pour les réseaux, on pourrait imaginer une clef de répartition au nombre d'abonnés.

Il faudra également échanger entre techniciens car nous avons des répartitions de réseaux qui ne sont pas simples. Nous avons déjà regardé pour les lacets entre les communes d'Andrézy et de Maurecourt par exemple ; nous n'allons pas nous conventionner entre nous, et ce sera soit une commune soit l'autre qui prendra la canalisation donc Cergy Pontoise, ou alors la Communauté Urbaine.

Nous allons donc commencer à travailler sur un protocole financier qui vous sera présenté en bureau puis en Comité et ensuite aux Communautés. Il s'agit d'un travail collectif qui sera relativement simple puisqu'il n'y a pas de passif mais uniquement des actifs à se répartir. Il restera de la trésorerie. Il y a très peu d'emprunts, seuls restent ceux de l'agence de l'Eau adossés au BSR. Nous n'avons pas de dossier lourd à liquider excepté le patrimoine bâti du site de Carrières sous Poissy, les réseaux et postes de refoulement étant simple à répartir ».

Monsieur SANTINI rappelle que la compétence deviendra obligatoire au 1^{er} janvier 2020. Il ajoute que ce sera plus compliqué pour Saint-Germain Boucles de Seine car il n'y a pas de services. La compétence sera reprise de façon obligatoire, mais sans personnel pour gérer, donc cela pourra être compliqué. La sujet a déjà été abordé avec la Communauté de Cergy qui a des services constitués, et reprendre Maurecourt leur semble une évidence. Ils resteraient dans le syndicat s'il le fallait, mais cela semble plus cohérent ainsi. La Communauté urbaine a déjà récupéré d'anciens dossiers à régler, mais il faudra des mois voire des années pour les solder. C'est la raison pour laquelle s'organiser avant la dissolution est une bonne chose car la période de six mois annoncée pour la dissolution semble courte.

Monsieur ALZINA confirme que le délai de dissolution annoncé lui semble effectivement être court.

Madame THIBERVILLE indique qu'elle avait déjà pris, avec Madame VILLETTE, l'attache des techniciens de Maurecourt et de Boucles de Seine. La compétence est simple à reprendre sur Maurecourt. Sur Boucles de Seine, nous avons rencontré les techniciens qui nous ont indiqué qu'ils ne seront pas prêts à reprendre la compétence au 1^{er} janvier 2020, mais qu'ils le feront ultérieurement.

Madame VILLETTE ajoute que lors de la dernière réunion, ils étaient plutôt orientés effectivement pour reprendre la compétence en 2021.

Madame THIBERVILLE souhaite apporter un élément qui sera certainement revu prochainement à l'assemblée, qui concerne la loi NOTRe qui supprime toutes les indemnités au sein des syndicats intercommunaux à compter du 1^{er} janvier 2020 ; ou alors elle les maintient mais à la condition qu'un syndicat puisse couvrir toute une communauté. Il faudrait par exemple que le SIARH couvre les 73 communes de GPS&O et Boucles de Seine pour que les élus continuent de percevoir des indemnités.

Si un nouveau texte n'est pas paru au 1^{er} janvier 2020, le syndicat ne pourra plus verser d'indemnités aux élus pour la période de janvier à mars 2020.

Pour la question de protocole financier, les possibilités seront proposées en comité afin que les élus nous donnent leur position, d'autant que nous allons être traversés par les dossiers du PSG et du BSR. Il faut que nous soyons lancés de manière qu'à la reprise nous soyons en fin d'opération, ce qui sera plus simple à gérer pour nos successeurs qui auront beaucoup à faire car en reprise de compétence, il n'est pas toujours évident de s'organiser sur les territoires.

Madame THIBERVILLE ajoute qu'elle espère pouvoir remplacer Madame VILLETTE qui nous quitte pour l'Essonne par mutation. Nous n'avons que deux candidats, également intéressés par une autre proposition, ce qui ne va pas être facile.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents

Délibération 2 : Ressources humaines - Vacances - Mise à jour :

Intervention de Monsieur Alain MAZAGOL, 1^{er} Vice-Président :

« Le syndicat bénéficie traditionnellement de l'expertise des fonctionnaires de la Commune de Poissy en matière de ressources internes et techniques.

Comme vous le savez, le syndicat ne peut pas supporter la charge financière de plusieurs créations de postes dans des domaines aussi variés qui demandent un niveau d'expertise et de qualification comme les ressources internes (les assemblées, les finances, les marchés publics, les ressources humaines, le développement et la maintenance informatique), mais aussi les ressources techniques (ingénierie des réseaux, de l'environnement).

Pour mémoire, l'enveloppe mensuelle, en données brutes, allouée à sept agents pour le suivi permanent du Syndicat, était de 5 000 € environ en début de mandat.

Compte tenu de trois départs à la retraite sur le volet technique, dont le coordonnateur des ressources techniques, il reste quatre agents qui prêtent aujourd'hui leur concours au syndicat au titre des ressources internes :

- un coordonnateur des ressources internes,
- un chargé de la comptabilité,
- un chargé des ressources humaines,
- un chargé des assemblées.

La mission de coordonnateur des ressources internes évolue aujourd'hui vers une mission de coordonnateur général, le coordonnateur des ressources techniques n'étant pas remplacé. Les missions de deux agents liées au volet technique ont été redéployées vers les deux agents du syndicat : ingénieur et technicien.

L'enveloppe mensuelle, en données brutes, allouée à ces quatre agents est ramenée à 3 500 €, avec un montant de la vacation inchangé.

La délibération acte de ces ajustements.

Elle prévoit aussi la possibilité de solliciter ces agents pour préparer la liquidation dans le cadre de l'évolution de la carte intercommunale au 1^{er} janvier 2020, selon les orientations qui seront prises.

Les agents du syndicat, quant à eux, feront l'objet d'un transfert et ne seront pas concernés par la préparation de la liquidation.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents

Délibération 3 : Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs pour les permanents :

Intervention de Monsieur Alain MAZAGOL, 1^{er} Vice-Président :

« Je vous propose le remplacement de Madame VILLETTE, technicienne, qui quitte le Syndicat pour partir dans l'Essonne au 1^{er} septembre 2019.

Il s'agit d'ajuster la délibération en conséquence ».

Délibération adoptée à l'unanimité des présents

Délibération 4 : Rapport annuel d'activité du Syndicat pour l'année 2018 :

Intervention de Monsieur Alain MAZAGOL, 1^{er} Vice-Président :

« Le Code général des collectivités territoriales impose aux syndicats intercommunaux d'établir un rapport annuel d'activités qui est transmis aux collectivités membres du syndicat pour leur bonne information.

Je vous demande d'acter de la présentation du rapport 2018.

Le rapport annuel d'activités 2018 de notre délégataire, SUEZ, sera présenté en fin d'année ».

Délibération sans vote.

Agenda

Intervention de Monsieur Alain MAZAGOL, 1^{er} Vice-Président :

« La prochaine séance du Comité se tiendra le mardi 26 novembre 2019 à 18h30.

Il y aura également une séance le mardi 17 décembre 2019 à 18h30.

Je compte sur votre présence pour assurer les conditions réglementaires du quorum.

Je tiens également à remercier toutes les personnes qui sont venues aux portes ouvertes de la Maison de l'Eau, les agents du Syndicat qui se sont bien impliqués, ainsi que les associations qui ont beaucoup contribué au bon fonctionnement.

Nous avons recruté, pour l'animation, une personne afin de remplacer l'agent précédemment en poste et nous en sommes satisfaits. Cet agent a été présent tout le week-end et a fait des animations très appréciées par les écoles.

Nous avons reçu environ 250 personnes qui se sont présentées pendant le week-end. Beaucoup de professeurs sont venus afin d'inscrire leurs élèves aux classes d'eau pour la rentrée. Un point a été fait qui indique que 4 200 élèves ont visité la Maison de l'Eau en un an, depuis son ouverture.

Deux journées portes ouvertes seront à nouveau organisées avec des animations similaires durant le week-end des journées du Patrimoine.

Mes chers collègues, je vous remercie de votre attention et vous invite à partager le verre de l'amitié et vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée ».

- :- :- :-